

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 886**24 novembre 1999****SOMMAIRE**

Alloy 2000 S.A., Luxembourg	page 42514	Leaf Tobacco Associates International S.A., Luxembourg-Kirchberg	42497
BT Longmont (Luxembourg) I, S.à r.l., Luxembourg	42519	Levlux S.A., Luxembourg	42498
Cabestan S.A., Luxembourg	42525	Lifetime Immobilière S.A., Luxembourg	42495
Eximp Roger Greden, S.à r.l., Luxembourg	42482	Lincan Gestion Immobilière S.A., Luxembourg	42499
Fellow Finance S.A., Luxembourg	42482	Logiciel Graphics S.A., Luxembourg	42500
Filanto Group S.A., Luxembourg	42482	Lortep Lux S.A., Luxembourg	42500
Filunor S.A.H., Luxembourg	42483	Lux-Loisirs, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	42499
Fraver Holding S.A., Luxembourg	42483	Lysandre S.A., Luxembourg	42500
Frontel S.A.H., Luxembourg	42483	Macotec S.A., Luxembourg	42500, 42501
Galaxy G.E.I.E., Luxembourg	42485	Marketia, S.à r.l., Luxembourg	42501
Gasparini International Developments S.A., Luxembourg	42486	Mata, S.à r.l., Luxembourg	42502
Geocorp S.A., Luxembourg	42483, 42484, 42485	M.E.C. Lux, S.à r.l., Luxembourg	42502
G.I.L., S.à r.l., Luxembourg	42486	Millers Storage S.A., Luxembourg	42502
Golf Financial Investment S.A., Luxembourg	42486	M.M.I. Services (Luxembourg), Man Machine Interface Services (Luxembourg), S.A., Luxembourg	42501
Gordana S.A.H., Luxembourg	42487	Modus Holding, S.à r.l., Luxembourg	42504
Gordon S.A., Luxembourg	42486	Montrose S.A., Luxembourg	42503
Gutland Société Luxembourgeoise de Promotion et de Construction Immobilière, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	42487	Moody International Refrigeration Luxembourg, S.à r.l., Bettendorf	42502, 42503
Haegin S.A., Luxembourg	42485	Musicont S.A., Luxembourg	42504
Hasal Westport S.A., Luxembourg	42490	Nilles & Arens Succ. Joel Scheilz, S.à r.l., Welsdorf ..	42503
Healthcare Emerging Growth Fund, Sicav, Luxembourg	42487	Novophalt Overseas S.A. Luxembourg, Luxembourg	42505
Hitech Consult, S.à r.l., Luxembourg	42490	Novophalt S.A. Luxembourg, Luxembourg	42505
HKL Holding (PPI), S.à r.l., Luxembourg	42491	Oberon S.A., Luxembourg	42505
HKL (Tamar), S.à r.l., Luxembourg	42491	Pajom S.A., Kehlen	42503
Holland Trust S.A., Luxembourg	42492	Parabole S.A., Luxembourg	42505, 42506
H.T.M. Holding S.A., Luxembourg	42491, 42492	Paradisa S.A., Luxembourg	42504
Ideogramme Investments S.A., Luxembourg	42492	Paris Invest S.A., Luxembourg	42507
I.F.G. 1 S.A., Luxembourg	42489	Parnaso S.A.H., Luxembourg	42506
I.F.G. 2 S.A., Luxembourg	42493	Patrim S.A., Luxembourg	42507
I.F.G. 3 S.A., Luxembourg	42493	Peruzzis, S.à r.l., Luxembourg	42507
I.F.G. 4 S.A., Luxembourg	42495	Pharmacia & Upjohn S.A., Luxembourg	42507
Ikado A.G., Luxembourg	42492	PHD Overseas Limited S.A., Luxembourg	42508
Immobilière Ebel et Hellinkx, S.à r.l., Mondercange ..	42483	Phitex S.A., Luxembourg	42508
Immosun S.A., Luxembourg	42492	Piper S.A., Luxembourg	42508
Infin Holding S.A., Luxembourg	42494	Plantex Holding S.A., Luxembourg	42509
Intellectual Trade Cy S.A., Luxembourg	42490	Polowanie S.A., Luxembourg	42509
Interfood Europe S.A.H., Luxembourg	42494	Polskilux S.A., Luxembourg	42509
Interfood International S.A., Luxembourg	42493	Prithvi Holdings S.A., Luxembourg	42510
Interlignum S.A., Luxembourg	42495	Pro-Sun, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	42510
International Consulting and Trading S.A., Luxembourg	42495	Proveco, S.à r.l., Luxembourg	42512
International Fair Consulting S.A., Luxembourg-Kirchberg	42496	Prumerica Worldwide Investors Portfolio, Luxembourg	42512
Interstratégies S.A., Luxembourg	42497	Pouchera S.A., Luxembourg	42511
Itrosa S.A., Luxembourg	42496	P.V.M. S.A., Luxembourg	42513
Kacim S.A.H., Luxembourg	42498	Rentco S.A., Luxembourg	42513
Keane, Piper & Associates S.A., Luxembourg-Kirchberg	42499	Savonnerie Luxembourgeoise S.A., Luxembourg ..	42508
Laponia S.A., Luxembourg	42496	Serinha S.A., Luxembourg	42513
Lava Investments S.A., Luxembourg	42497	Sogedelux, S.à r.l., Strassen	42509
		Victory International Corp. S.A., Luxembourg	42507
		Wacor Investment Corporation S.A., Luxembourg ..	42528
		Willingboro Holding S.A., Luxembourg	42528

EXIMP ROGER GREDEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 58.698.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 82, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 1999.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.
Signature

(44426/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

FELLOW FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.244.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 10 septembre 1999

«... conformément à l'autorisation des actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire après la constitution, Monsieur Albert Pirotte, licencié en Sciences Politiques et demeurant à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommé administrateur-délégué.»

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1999, vol. 528, fol. 71, case 4. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44427/668/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

FILANTO GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyer.
R. C. Luxembourg B 55.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 528, fol. 88, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 1999.

FILANTO GROUP S.A.
Signature

(44429/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

FILANTO GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyer.
R. C. Luxembourg B 55.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 528, fol. 88, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

FILANTO GROUP S.A.
Signature

(44428/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

FILANTO GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyer.
R. C. Luxembourg B 55.831.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 1999

Messieurs Angelo De Bernardi, Sergio Antonio Filograna et Madame Romaine Scheifer-Gillen sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Madame Marie-Fiore Ries-Bonani est renommée commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Luxembourg, le 4 mai 1999.

Pour extrait sincère et conforme
FILANTO GROUP S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 528, fol. 88, case 12. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44430/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

FILUNOR, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 6.739.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 528, fol. 86, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

FILUNOR S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(44431/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

FRAVER HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 12.638.

Société anonyme constituée le 6 décembre 1974, suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Pétange, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 27 du 17 février 1975; actes modificatifs reçu par le même notaire, le 7 février 1978, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 70 du 7 avril 1978; le 13 février 1978, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 77 du 15 avril 1978; le 27 décembre 1979, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 66 du 1^{er} avril 1980, par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 1^{er} juillet 1982, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 235 du 4 octobre 1982 et en date du 27 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 623 du 2 septembre 1998.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 528, fol. 86, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

FRASER HOLDING

Société Anonyme

Signatures

(44439/546/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

FRONTEL, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.920.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 528, fol. 86, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

FRONTEL S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(44440/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

IMMOBILIERE EBEL ET HELLINKX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3927 Mondercange, 67, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 40.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 528, fol. 86, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(44474/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

GEOCORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.
R. C. Luxembourg B 32.947.

Le bilan au 31 décembre 1990, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 80, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEOCORP S.A.

CENTRE ARISTOTE

Signature

(44444/713/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

GEOCORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.
R. C. Luxembourg B 32.947.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 80, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEOCORP S.A.
CENTRE ARISTOTE
Signature

(44443/713/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

GEOCORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.
R. C. Luxembourg B 32.947.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 80, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEOCORP S.A.
CENTRE ARISTOTE
Signature

(44451/713/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

GEOCORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.
R. C. Luxembourg B 32.947.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 80, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEOCORP S.A.
CENTRE ARISTOTE
Signature

(44450/713/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

GEOCORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.
R. C. Luxembourg B 32.947.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 80, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEOCORP S.A.
CENTRE ARISTOTE
Signature

(44449/713/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

GEOCORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.
R. C. Luxembourg B 32.947.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 80, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEOCORP S.A.
CENTRE ARISTOTE
Signature

(44448/713/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

GEOCORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.
R. C. Luxembourg B 32.947.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 80, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEOCORP S.A.
CENTRE ARISTOTE
Signature

(44447/713/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

GEOCORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.
R. C. Luxembourg B 32.947.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 80, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEOCORP S.A.
CENTRE ARISTOTE
Signature

(44446/713/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

GEOCORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.
R. C. Luxembourg B 32.947.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 80, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEOCORP S.A.
CENTRE ARISTOTE
Signature

(44445/713/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

GALAXY G.E.I.E.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 80, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GALAXY G.E.I.E.
CENTRE ARISTOTE
Signature

(44441/713/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

HAEGIN S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1650 Luxemburg, 6, avenue Guillaume.
H. R. Luxemburg B 40.753.

Laut Beschluss einer ordentlichen Generalversammlung der HAEGIN S.A. vom 30. Juli 1999 ist folgende Änderung beschlossen worden:

1. Die augenblicklichen Verwaltungsratsmitglieder Herr Georg Garcon und Herr Albert Schumacker werden mit Stichtag 30. Juli 1999 durch:

- INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION, mit Sitz in Wickham's Cay, Road Town Tortola, British Virgin Islands

und

- EFFECTA TRADING A.G., mit Sitz in Panama City, Lizak Building, Republic of Panama

ersetzt.

Den ausscheidenden Verwaltungsratsmitgliedern wird für die Ausübung ihrer Mandate volle und ganze Entlastung erteilt.

Der neue Verwaltungsrat setzt sich wie folgt zusammen:

a) Herr Emile Wirtz, Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied mit Einzelzeichnungsberechtigung

b) INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION, Verwaltungsratsmitglied

c) EFFECTA TRADING AG, Verwaltungsratsmitglied

2. Der augenblickliche Prüfungskommissar KATTO FINANCIAL SERVICES S.A. wird mit Stichtag 30. Juli 1999 durch Herrn Albert Schumacker, Buchhalter, wohnhaft zu Luxemburg ersetzt.

Dem ausscheidenden Prüfungskommissar wird für die Ausübung seines Mandates volle und ganze Entlastung erteilt.

3. Der Gesellschaftssitz wird mit Stichtag 30. Juli 1999 von 11, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxemburg nach 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxemburg verlegt.

Luxemburg, den 30. Juli 1999.

HAEGIN S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 528, fol. 85, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44457/567/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

GASPARINI INTERNATIONAL DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 57.582.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 92, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour GASPARINI INTERNATIONAL DEVELOPMENTS S.A.,

Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(44442/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

G.I.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.

R. C. Luxembourg B 28.938.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 80, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour G.I.L., S.à r.l.

CENTRE ARISTOTE

Signature

(44452/713/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

GOLF FINANCIAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 45.574.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 90, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour GOLF FINANCIAL INVESTMENT S.A.

SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(44453/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

GORDON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 61.822.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 92, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour GORDON S.A., Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(44455/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

GORDANA, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.581.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 528, fol. 86, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

GORDANA S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(44454/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

**GUTLAND SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PROMOTION
ET DE CONSTRUCTION IMMOBILIERE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5614 Mondorf-les-Bains, 2, Daundorf.

R. C. Luxembourg B 10.520.

Société constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Pétange, en date du 28 novembre 1972, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 10 du 17 janvier 1973; acte modificatif reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Differdange, en remplacement de son collègue empêché, Maître André Schwachtgen, en date du 23 décembre 1975, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 67 du 3 avril 1976; actes modificatifs reçus par Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mars 1983, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 121 du 9 mai 1983, en date du 29 juillet 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 269 du 16 septembre 1985, et en date du 23 décembre 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 115 du 27 avril 1989; acte modificatif reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 19 mai 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 466 du 9 octobre 1993.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 528, fol. 86, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

GUTLAND

Société à responsabilité limitée

Signature

(44456/546/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

HEALTHCARE EMERGING GROWTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the ninth of September.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of HEALTHCARE EMERGING GROWTH FUND, having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 17th of February 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the 21st of March 1997, number 139.

The articles of incorporation were amended for the last time by deed of the undersigned notary, on the 25th of March 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the 29th of June 1999, number 497.

The meeting was presided by Mrs Nicole Dupont, employée de banque, residing in Tintigny (B).

The chairman appointed as secretary Miss Frédérique Vatriquant, employée de banque, residing in Arlon (B).

The meeting elected as scrutineer Miss Bärbel Frey, employée de banque, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. - That the present meeting was convened by notices containing the agenda and published:

- in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the:

6th and 24th of August 1999;

- in the «Luxemburger Wort» on the:

6th and 24th of August 1999;

- in the «Letzeburger Journal» on the:

6th and 24th of August 1999;

- in the «International Herald Tribune» on the:

24th of August 1999

and by registered letters sent on the 18th of August 1999.

II. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III. - It appears from the attendance list, that out of 2,299.509 shares in circulation, 1,020 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting.

A first extraordinary general meeting, convoked upon the notices set forth in the minutes, with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated hereabove, was held on the 2nd of August 1999 and could not validly decide on the items of the agenda for lack of the legal quorum.

According to article 67 and 67-1 of the law on commercial companies the present meeting is authorized to take resolutions whatever the proportion of the represented capital may be.

IV. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. - To resolve on the liquidation of the Fund.

2. - To appoint BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A. as liquidator.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides a dissolution in anticipation of the company and puts the company into liquidation as of this day.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., with registered office in Luxembourg, 69, route d'Esch.

The liquidator is granted the most general powers provided for by articles 144 to 148 bis of the coordinated law on commercial companies. The liquidator will be entitled to perform the deeds and operations stipulated in article 145 without authorization of the general meeting of shareholders in the situations where this authorization would be required.

The liquidator is entitled to relieve the registrar of the office of mortgages of the charge to register liens and preferential rights; renounce all rights in rem, preferential rights, privileges, mortgages and cancellation clauses, consent release and clearance, with or without payment, of all preferential rights and mortgages, transcriptions, attachments, seizures or other encumbrances.

The liquidator is not required to draw up an inventory and may rely on the accounts of the company.

The liquidator is authorized, under his responsibility, to delegate, in regard of special and determined operations, to one or more proxyholders, such part of his authority he will determine and for the duration he will fix.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le neuf septembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société HEALTHCARE EMERGING GROWTH FUND, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 17 février 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 21 mars 1997, numéro 139.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 29 juin 1999, numéro 497.

L'assemblée est présidée par Madame Nicole Dupont, employée de banque, demeurant à Tintigny (B).

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Frédérique Vatriquant, employée de banque, demeurant à Arlon (B).

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Bärbel Frey, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

La Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date des:

6 et 24 août 1999;

- au journal «Luxemburger Wort», en date des:

6 et 24 août 1999;

- au journal «Letzeburger Journal», en date des:

6 et 24 août 1999;

- au journal «International Herald Tribune», en date du:

24 août 1999

et par lettres recommandées envoyées en date du 18 août 1999.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. - Qu'il appert de cette liste de présence que des 2.299,509 actions en circulation, 1.020 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

Une première assemblée générale extraordinaire, convoquée par les convocations indiquées dans le procès-verbal de l'assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 2 août 1999 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu de l'article 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

IV. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. - Décision sur la liquidation du Fonds.

2. - Nomination de BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG S.A. comme liquidateur.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Dupant, F. Vatriquant, B. Frey, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 16 septembre 1999, vol. 410, fol. 100, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 septembre 1999.

E. Schroeder.

(44460/228/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

I.F.G. 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 55.788.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2002, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

- M. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué

- M. Bob Bernard, diplômé HEC Paris, Luxembourg, administrateur-délégué (en remplacement de M. Roger Molitor)

- M. Paul Marx, docteur en droit, administrateur.

Commissaire aux Comptes

- INTERAUDIT, S.à r.l., réviseur d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 19 août 1999.

Pour avis sincère et conforme

Pour I.F.G. 1 S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 30, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44468/528/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

INTELLECTUAL TRADE CY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 14.039.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 80, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 1999.

Pour INTELLECTUAL TRADE CY S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(44477/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

INTELLECTUAL TRADE CY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 14.039.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 80, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 1999.

Pour INTELLECTUAL TRADE CY S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

(44478/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

HASAL WESTPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 32.376.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 avril 1999

* La cooptation de FINIM LIMITED avec siège social à Jersey en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Bob Faber, démissionnaire, est ratifiée.

* Sont nommés en tant qu'Administrateurs en remplacement de Madame Yolande Johanns, Monsieur Hubert Hansen et FINIM LIMITED qui ne se présentent plus aux suffrages:

Monsieur Marc Schintgen, ingénieur commercial SOLVAY 2, rue Rézefelder, L-5876 Hesperange

ALPHA MANAGEMENT SERVICES S.A., société anonyme, 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg

Madame Ingrid Hoolants, administrateur de sociétés, 4A, rue du Soleil, L-57330 Soetrich

Madame Sylvie Allen-Petit, administrateur de sociétés, 5, rue de Dalheim, L-5898 Syren.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000.

* Monsieur Eric Invernizzi, employé privé, 57, Nic Martha, L-2133 Luxembourg est nommé en tant que nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de la société FIN-CONTROLE S.A. qui ne se présente plus aux suffrages. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000;

* Le siège social est transféré du 23, avenue Monterey au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour HASAL WESTPORT S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 90, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44459/795/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

HITECH CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.
R. C. Luxembourg B 39.257.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 80, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HITECH CONSULT, S.à r.l.

CENTRE ARISTOTE

Signature

(44461/713/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

HKL HOLDING (PPI), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 54.523.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 24 août 1999 et du rapport du Gérant de la société HKL HOLDING (PPI), S.à r.l. que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1998.

1) Décharge accordée au Gérants pour l'année 1998:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., M. Raymond A. Zala, M. Jaap P. Everwijn, M. Fritz Ip

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., M. Raymond A. Zala, M. Jaap P. Everwijn, M. Fritz Ip en tant que Gérants.

3) Les mandats des Gérants expireront à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1999.

4) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 50% du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1998.

5) Décision de convertir le capital autorisé et le capital libéré de LUF 500.000,- en EUR 12.394,67, représenté par 500 actions sans valeur nominale.

6) La perte qui s'élève à LUF 1.098.553,- est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HKL HOLDING (PPI), S.à r.l.
MANACOR (LUXEMBOURG), S.à r.l.
Administrateur
Signatures

M. J. Everwijn
Administrateur
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Proxyholder
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 80, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44462/683/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

HKL (TAMAR), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 56.210.

En date du 30 juin 1999 l'actionnariat de la société HKL (TAMAR), S.à r.l. se constitue comme suit:

L'actionnaire unique HKL (INFRASTRUCTURE) INTERNATIONAL HOLDINGS LTD détient 750 actions de valeur nominale LUF 1.000,- chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HKL (TAMAR), S.à r.l.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur
Signatures

J. Everwijn
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 80, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44463/683/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

H.T.M. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 59.729.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 mai 1999

- La cooptation de la société FINIM LIMITED, Jersey, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Jacques Lebas, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2002;

- La cooptation de Monsieur Pierre Mestdag, employé privé, demeurant à Strassen (L), en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Hubert Hansen, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2002.

Fait à Luxembourg, le 21 mai 1999.

Certifié sincère et conforme
H.T.M. HOLDING S.A.
P. Mestdag FINIM LIMITED
Administrateur *Administrateur*
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 90, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44465/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

H.T.M. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 59.729.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 90, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

H.T.M. HOLDING S.A.
P. Mestdagh FINIM LIMITED
Administrateur Administrateur
Signatures

(44466/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

HOLLAND TRUST, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 3.279.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 80, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 1999.

Pour HOLLAND TRUST, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(44464/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

IDEOGRAMME INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 57.479.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 92, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour IDEOGRAMME INVESTMENTS S.A., Société Anonyme
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

(44467/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

IKADO A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 17.773.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 92, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour IKADO A.G., Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

(44473/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

IMMOSUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.746.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 92, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour IMMOSUN S.A., Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

(44475/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

I.F.G. 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 55.789.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2002, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

- M. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué
- M. Bob Bernard, diplômé HEC Paris, Luxembourg, administrateur-délégué (en remplacement de M. Roger Molitor)
- M. Paul Marx, docteur en droit, administrateur.

Commissaire aux Comptes

- INTERAUDIT, S.à r.l., réviseur d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 19 août 1999.

Pour avis sincère et conforme

Pour I.F.G. 2 S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 30, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44469/528/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

I.F.G. 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 55.790.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2002, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

- M. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué
- M. Bob Bernard, diplômé HEC Paris, Luxembourg, administrateur-délégué (en remplacement de M. Roger Molitor)
- M. Paul Marx, docteur en droit, Esch-sur-Alzette, administrateur

Commissaire aux Comptes

- INTERAUDIT, S.à r.l., réviseur d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 19 août 1999.

Pour avis sincère et conforme

Pour I.F.G. 3 S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 30, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44470/528/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

INTERFOOD INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 40.218.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 1^{er} septembre 1999**Première résolution*

L'assemblée générale donne quitus au conseil d'administration et au commissaire aux comptes et leur accorde décharge de leur mandats pour l'exercice 1998.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

- 1) Monsieur Claude Koeune, expert-comptable, demeurant à Hünsdorf qui est nommé administrateur-délégué;
 - 2) Madame Marie-Elisabeth Steinbach, employée privée, demeurant à Septfontaines;
 - 3) Monsieur Jean-Marie Wilhelm, employé privé, demeurant à Luxembourg,
- leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2005.

L'assemblée décide de nommer commissaire aux comptes, la SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée avec siège social à Luxembourg, 246, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2005.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

C. Koeune

J.M. Wilhelm

M.E. Steinbach

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 528, fol. 63, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44480/619/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

INFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 55.854.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 24 août 1999 et du rapport du Conseil d'Administration de la société INFIN HOLDING S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1997.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 1997:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 1997:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 1997:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateurs.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de EURAUDIT, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1998.

6) Approbation de la décision du Conseil d'Administration du 29 juin 1998 d'augmenter le capital de la société.

7) La perte qui s'élève à USD 105.063 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INFIN HOLDING S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-Délégué
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 80, case 12. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44476/083/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

INTERFOOD EUROPE S.A.H., Holding Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.
H. R. Luxemburg B 13.722.

Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 1. Juni 1999

Die Generalversammlung tritt unter dem Vorsitz von Herrn Claude Koeune am Gesellschaftssitz zusammen.

Der Vorsitzende nennt Frau Mely Steinbach zur Schriftführerin und Herrn J.M. Wilhelm zum Stimmzähler.

Der Vorsitzende stellt fest, dass die Generalversammlung ordnungsgemäss einberufen wurde, und dass von 1.250 Aktien, 1.244 vertreten sind. Demnach ist die Generalversammlung beschlussfähig und kann über die Punkte der Tagesordnung abstimmen.

Tagesordnung:

1. Beschluss über die Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.

2. Neuwahlen.

Nach eingehender Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse.

1. Dem Verwaltungsrat und dem Aufsichtskommissar wird Entlastung erteilt.

2. Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden für die Dauer von sechs Jahren gewählt, ihr Mandat endet mit der Ordentlichen Generalversammlung die über das Geschäftsjahr 2004 zu beschliessen hat.

Herr Claude Koeune, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in Hünsdorf;

Frau Marie-Elisabeth Steinbach, Privatbeamtin, wohnhaft in Septfontaines;

Herr Jean-Marie Wilhelm, Privatbeamter, wohnhaft in Luxemburg,

zum Aufsichtskommissar für den gleichen Zeitraum wird die SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l. mit Sitz in Luxemburg gewählt.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, schliesst der Vorsitzende die Versammlung um 10.30 Uhr.

C. Koeune M.E. Steinbach J.M. Wilhelm
Vorsitzender Schriftführerin Stimmzähler

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 528, fol. 63, case 9. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44479/619/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

I.F.G. 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 55.791.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2002, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

- M. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué
- M. Bob Bernard, diplômé HEC Paris, Luxembourg, administrateur-délégué (en remplacement de M. Roger Molitor)
- M. Paul Marx, docteur en droit, administrateur.

Commissaire aux Comptes

- INTERAUDIT, S.à r.l., réviseur d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 19 août 1999.

Pour avis sincère et conforme

Pour I.F.G. 4 S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 30, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44471/528/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

INTERLIGNUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.537.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 92, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour INTERLIGNUM S.A.

CREGELUX

CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

(44481/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

INTERNATIONAL CONSULTING AND TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.435.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 528, fol. 88, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

(44482/603/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

LIFETIME IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 32.259.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 30 juillet 1999 de la société LIFETIME IMMOBILIERE S.A. il a été décidé:

1. Du remplacement de Monsieur Georg Garcon et Monsieur Albert Schumacker en tant qu'Administrateurs et de les remplacer par:

INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION, ayant son siège social à Wickham's Cay, Road Town Tortola, British Virgin Islands,

EFFECTA TRADING AG, ayant son siège à Panama City, Lizak Building, Republic of Panama,
avec date effective au 30 juillet 1999.

Décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs sortants pour l'exercice de leurs mandats.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Emile Wirtz, Administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle,
2. INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION, Administrateur,
3. EFFECTA TRADING AG, Administrateur.

2. Le commissaire aux comptes KATTO FINANCIAL SERVICES S.A. sera remplacé par Monsieur Albert Schumacker, comptable, demeurant à Luxembourg.

Décharge pleine et entière est donnée au commissaire sortant pour l'exercice de son mandat.

3. Le siège social est transféré du 11, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg au 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 1999.

LIFETIME IMMOBILIERE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 528, fol. 85, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44499/567/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

INTERNATIONAL FAIR CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 50.123.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 82, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 1999.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(44483/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

INTERNATIONAL FAIR CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 50.123.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 août 1999 que Mme Stefanie Dreher, juriste, demeurant à De Fraulalaan 4, B-2520 Oelegem, Belgique, a été nommée administrateur en remplacement de Mme Brigitte Dreher-Steyaert, demeurant à Klein Heidestraat 47, B-3370 Boutersem, Belgique, démissionnaire.

Pour extrait conforme

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 82, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44484/521/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

ITROSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 56.222.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 1999

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1999.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour la société

Signature

(44488/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

LAPONIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 29.743.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 26 juillet 1999 que:

- Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange (L),
 - Monsieur René Schmitter, licencié en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg,
- ont été élus Administrateurs en remplacement de Messieurs Franz Prost et Edy Schmit.

Luxembourg, le 21 septembre 1999.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 90, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44494/802/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

INTERSTRATEGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.
R. C. Luxembourg B 39.424.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 80, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERSTRATEGIES S.A.
CENTRE ARISTOTE
Signature

(44487/713/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

INTERSTRATEGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.
R. C. Luxembourg B 39.424.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 80, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERSTRATEGIES S.A.
CENTRE ARISTOTE
Signature

(44486/713/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

INTERSTRATEGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.
R. C. Luxembourg B 39.424.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 80, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERSTRATEGIES S.A.
CENTRE ARISTOTE
Signature

(44485/713/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

LAVA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 68.825.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 30 juillet 1999 de la société LAVA INVESTMENTS S.A. il a été décidé:

1. Le commissaire aux comptes KATTO FINANCIAL SERVICES S.A. sera remplacé par Monsieur Albert Schumacker, comptable, demeurant à Luxembourg.

Décharge pleine et entière est donnée au commissaire sortant pour l'exercice de son mandat.

2. Le siège social est transféré du 11, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg au 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 1999.

LAVA INVESTMENTS S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 528, fol. 85, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44495/567/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

LEAF TOBACCO ASSOCIATES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 9.409.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 82, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1999.

SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature

(44496/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

KACIM S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.
R. C. Luxembourg B 42.941.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 80, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KACIM S.A.H.
ARISTOTE, S.à r.l.
Signature

(44491/713/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

KACIM S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.
R. C. Luxembourg B 42.941.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 80, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KACIM S.A.H.
ARISTOTE, S.à r.l.
Signature

(44490/713/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

KACIM S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.
R. C. Luxembourg B 42.941.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 80, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KACIM S.A.H.
ARISTOTE, S.à r.l.
Signature

(44489/713/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

LEVLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.478.

Le bilan au 28 février 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 92, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour LEVLUX S.A.
CREGELUX
CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signature

(44497/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

LEVLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.478.

L'assemblée générale statutaire du 2 juin 1997 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Benoît Duvieusart en remplacement de Monsieur Roger Petry.

Luxembourg, le 6 septembre 1999.

Pour LEVLUX S.A.
CREGELUX
CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 92, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44498/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

KEANE, PIPER & ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 29.934.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 82, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 1999.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(44492/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

KEANE, PIPER & ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 29.934.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 25 août 1999 que Mme Geneviève Blauen, administrateur, demeurant à Hondelange, Belgique, a été appelée aux fonctions d'administrateur en remplacement de M. Karl U. Sanne, démissionnaire.

Pour extrait conforme

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 82, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44493/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

LINCAN GESTION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 43.374.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 30 juillet 1999 de la société LINCAN GESTION IMMOBILIERE S.A. il a été décidé:

1. du remplacement de Monsieur Georg Garcon et Monsieur Albert Schumacker en tant qu'Administrateurs et de les remplacer par:

INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION, ayant son siège social à Wickham's Cay, Road Town Tortola, British Virgin Islands.

EFFECTA TRADING AG, ayant son siège à Panama City, Lizak Building, Republic of Panama, avec date effective au 30 juillet 1999.

Décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs sortants pour l'exercice de leurs mandats.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Emile Wirtz, Administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle,
2. INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION, Administrateur,
3. EFFECTA TRADING AG, Administrateur.

2. Le commissaire aux comptes KATTO FINANCIAL SERVICES S.A. sera remplacé par Monsieur Albert Schumacker, comptable, demeurant à Luxembourg.

Décharge pleine et entière est donnée au commissaire sortant pour l'exercice de son mandat.

3. Le siège social est transféré du 11, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg au 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 1999.

LINCAN GESTION IMMOBILIERE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 528, fol. 85, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44500A/567/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

LUX-LOISIRS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 18.546.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 82, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 1999.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.

Signature

(44504/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

LOGICIEL GRAPHICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 62.022.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 92, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour LOGICIEL GRAPHICS S.A.

CREGELUX

CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

(44501/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

LORTEP LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 48.900.

EXTRAIT

L'assemblée générale de la société, convoquée le 17 septembre 1999, a unanimement décidé de:

- nommer ALPHA MANAGEMENT SERVICES avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, comme nouveau commissaire aux comptes en remplacement de la FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 92, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44502A/777/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

LYSANDRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 34.808.

Extrait des minutes de l'assemblée générale statutaire du 2 août 1999

La délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 1998 est reportée à une date ultérieure.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement fixés comme suit:

Administrateurs:

Monsieur S. Georgala, Bachelor of Laws, 4 avenue Eglé, F-78600 Maisons Lafitte, France,

Monsieur P. van der Westhuizen, Expert Comptable, 67, avenue Grand-Duc Jean, L-8323 Olm,

Monsieur D.W. Braxton, Expert Comptable, Résidence Claire Fontaine, rue des 4 Fontaines, CH-1278 La Rippe, Suisse.

Commissaire:

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., 2, rue Tony Neuman, Luxembourg.

Luxembourg, le 2 août 1999.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1999, vol. 528, fol. 33, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44505/631/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

MACOTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.395.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 92, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour MACOTEC S.A.

CREGELUX

CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

(44506/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

MACOTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.395.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 92, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour MACOTEC S.A.

CREGELUX

CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

(44507/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

MACOTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.395.

L'assemblée générale statutaire du 18 juin 1997 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Charles Muller en remplacement de Monsieur Roger Petry.

Luxembourg, le 6 septembre 1999.

Pour MACOTEC S.A.

CREGELUX

CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 92, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44508/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

**M.M.I. SERVICES S.A. (LUXEMBOURG), MAN MACHINE
INTERFACE SERVICES S.A. (LUXEMBOURG), Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 56.222.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 91, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juillet 1999

L'assemblée reconduit les mandats d'administrateurs des Messieurs Michel Huyghe, Michel Goletti et Baudouin Valentin ainsi que celui du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1999.

Elle appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Christian Billon, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, pour une même période.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 1999

Les membres du conseil d'administration décident de renommer Monsieur Michel Huyghe administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Ils décident de renommer Monsieur Baudouin Valentin, président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour la société

Signature

(44509/506/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

MARKETIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.
R. C. Luxembourg B 43.375.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 80, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARKETIA, S.à r.l.

CENTRE ARISTOTE

Signature

(44510/713/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

MATA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.940.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 528, fol. 86, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour la Société

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l. ET CIE, S.e.c.s.

Signature

(44511/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

M.E.C. LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.
R. C. Luxembourg B 54.454.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 80, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour M.E.C. LUX, S.à r.l.

CENTRE ARISTOTE

Signature

(44512/713/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

MILLERS STORAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 65.040.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 93, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Signature.

(44513/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

MOODY INTERNATIONAL REFRIGERATION LUXEMBOURG, S.à r.l.,**Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, 1, In Lachemer, Zone Industrielle Schelek.
R. C. Luxembourg B 66.214.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le six septembre.

Par-devant Maître Emile Schlessier, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MOODY INTERNATIONAL REFRIGERATION LUXEMBOURG, S.à r.l. avec siège social à L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, de résidence à Dudelange, en date du 3 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 840 du 18 novembre 1998, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 29 juillet 1999, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 66.214, au capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est composée de:

1. - Monsieur Michael Douglas Moody, directeur de société, demeurant à North East Lincolnshire (Royaume-Uni), ici représenté par Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à North East Lincolnshire, le 12 août 1999,

2. - Madame Annette Patricia Moody, directeur de société, demeurant à North East Lincolnshire,

ici représentée par Monsieur Max Galowich, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à North East Lincolnshire, le 12 août 1999.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée MOODY INTERNATIONAL REFRIGERATION LUXEMBOURG, S.à r.l. se considérer comme dûment convoqués, avoir connaissance de l'ordre du jour et avoir unanimement pris les résolutions suivantes:

1. Les associés décident de transférer le siège de la société au 1, in Lachemer, Zone Industrielle Scheleck, à L-3225 Bettembourg, et de modifier comme suit l'article deux des statuts de la société:

Version française:

«**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bettembourg.»

Version anglaise:

«**Art. 2.** The company has its head office in Bettembourg.»

2. Ensuite, les associés déclarent révoquer Monsieur Jürg Schunk, gérant de société, demeurant à Herl (Allemagne), de ses fonctions de gérant de la société avec effet immédiat et accorder décharge au gérant sortant.

Ils décident à l'unanimité de nommer gérant pour une durée indéterminée Monsieur Francy Hippert, directeur de société, demeurant à Bettembourg.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Galowich, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1999, vol. 119S, fol. 27, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1999.

E. Schlessner.

(44516/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

MOODY INTERNATIONAL REFRIGERATION LUXEMBOURG, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 1, In Lachemer, Zone Industrielle Schelek.

R. C. Luxembourg B 66.214.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1999.

E. Schlessner.

(44517/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

MONTROSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 59.048.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 82, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 1999.

Pour ordre
FIDU-CONCEPT, S.à r.l.
Signature

(44515/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

NILLES & ARENS SUCC. JOEL SCHEILZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Welsdorf.

R. C. Luxembourg B 49.846.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 82, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 1999.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.
Signature

(44519/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

PAJOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Kehlen, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 17.583.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 septembre 1999

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 septembre 1999 que Monsieur Dhamen Joseph a donné sa démission comme administrateur-délégué avec effet immédiat.

Est nommée nouvel administrateur-délégué Mme Paulus Maria, épouse Monsieur Flesch Victor.

Fait à Kehlen, le 6 septembre 1999.

J. Dhamen
M. Paulus
V. Flesch
E. Zwick

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 1999, vol. 528, fol. 45, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44523/619/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

MUSICONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 10.759.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2003, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

M. Bob Bernard, diplômé HEC Paris, Luxembourg, Président et administrateur-délégué;
M. Charles Lahyr, docteur en droit, Esch-sur-Alzette, Vice-Président et secrétaire;
M. André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, administrateur (en remplacement de M. Roger Molitor).

Commissaire aux comptes

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseur d'entreprises, Luxembourg.
Luxembourg, le 24 août 1999.

Pour avis sincère et conforme
Pour MUSICONT S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 1999, vol. 528, fol. 30, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44518/528/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

MODUS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 56.201.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 20 août 1999 et du rapport de gestion du Gérant de la société MODUS HOLDING S.A. que l'actionnaire et le Gérant, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1998.

- 1) Décharge accordée au Gérant pour l'année 1998:
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
- 2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant que Gérant.
- 3) Le mandat du Gérant expirera à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1999.
- 4) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 50% du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1998.
- 5) Décision de transformer le capital de LUF 500,00 en EUR 12.394,68 en utilisant un taux fixe de 40.3399 LUF/EUR. Les 500 actions existantes n'ont plus de valeur nominale.
- 6) La perte qui s'élève à LUF 292.634 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MODUS HOLDING, S.à r.l.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Signature Signature
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 80, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44514/683/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

PARADISA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.366.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 92, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour PARADISA S.A.
CREGELUX
CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signature

(44528/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

NOVOPHALT S.A., LUXEMBURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 28.781.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 528, fol. 86, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

NOVOPHALT S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(44520/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

NOVOPHALT OVERSEAS S.A., LUXEMBURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 28.622.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 528, fol. 86, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

NOVOPHALT OVERSEAS S.A.

Signatures

Deux Administrateurs

(44521/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

OBERON, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 5.821.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 80, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 1999.

Pour OBERON, Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

(44522/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

PARABOLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.513.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 92, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour PARABOLE S.A.

CREGELUX

CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

(44524/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

PARABOLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.513.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 92, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour PARABOLE S.A.

CREGELUX

CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

(44525/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

PARABOLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.513.

L'assemblée générale statutaire du 5 octobre 1998 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Charles Muller en remplacement de Monsieur Roland Frising.

Luxembourg, le 27 août 1999.

Pour PARABOLE S.A.

CREGELUX

CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 92, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44526/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

PARABOLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.513.

L'assemblée générale statutaire du 6 octobre 1997 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Vincenzo Arnó en remplacement de Monsieur Roger Petry.

Luxembourg, le 27 août 1999.

Pour PARABOLE S.A.

CREGELUX

CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 92, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44527/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

PARNASO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.548.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 15 mai 1998 que:

Le terme de trois ans des mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant échu et suite à la démission d'un des Membres du Conseil d'Administration, à savoir M. Giuseppe Natola et du Commissaire aux Comptes, M. Federico Malorni, l'Assemblée nomme à nouveau les Administrateurs et Commissaire sortants jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale statuant sur le résultat de l'exercice 2000, à savoir:

Administrateurs:

- M. Giancarlo Moroni, Dirigeant d'Entreprise, demeurant à I-Rome, Président du Conseil d'Administration;
- M. Franco Pizzuti, Dirigeant d'Entreprise, demeurant à I-Rome, Administrateur;
- M. Luigi Pizzuti, Dirigeant d'Entreprise, demeurant à I-Rome, Administrateur.

Commissaire aux Comptes:

- M. Edoardo Rosati, Expert Comptable, demeurant à I-Rome.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Le Domiciliaire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 528, fol. 88, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44530/058/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

PARNASO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.548.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 528, fol. 88, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Le Domiciliaire
Signatures

(44531/058/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

PARIS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 70.001.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 30 juillet 1999 de la société PARIS INVEST S.A. il a été décidé:

1. Le siège social est transféré avec date effective au 30 juillet 1999 du 11, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg au 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 528, fol. 85, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44529/567/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

PATRIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 58.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 528, fol. 86, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(44532/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

PERUZZIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 62.921.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 85, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MeesPierson Trust (Luxembourg) S.A.

Signature

Gérant

(44533/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

PHARMACIA & UPJOHN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.712.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 21 septembre 1999

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 21 septembre 1999:

- que Monsieur Ashley Readshaw a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société en date du 30 août 1999, avec effet immédiat et qu'il lui a été donné décharge de son mandat;

- qu'est nommé comme administrateur de la société:

Monsieur Charles A. Rowland, Vice President-Finance Global Supply, demeurant à 3, Daniel Robbins Lane Flemington, NJ 08822 (USA).

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à délibérer sur les comptes annuels au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 22 septembre 1999.

Pour PHARMACIA & UPJOHN S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 93, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44534/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

VICTORY INTERNATIONAL CORP. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.
R. C. Luxembourg B 50.639.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 80, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VICTORY INT. CORP. S.A.

Signature

(44595/713/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

PHD OVERSEAS LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 26.025.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du mercredi 1^{er} septembre 1999:

- La délibération sur les comptes annuels au 30 juin 1999 est reportée à une date ultérieure.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1999, vol. 528, fol. 33, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44535/631/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

PHITEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.990.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 92, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour PHITEX S.A.

CREGELUX

CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

(44536/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

PIPER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 43.077.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 30 juillet 1999 de la société PIPER S.A. il a été décidé:

1. du remplacement de Monsieur Albert Schumacker en tant qu'Administrateur et de le remplacer par: INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION, ayant son siège social à Wickham's Cay, Road Town Tortola, British Virgin Islands, avec date effective au 30 juillet 1999.

Décharge pleine et entière est donnée au Administrateur sortant pour l'exercice de son mandat.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Emile Wirtz, Administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle,
2. Monsieur André Sala, Administrateur,
3. INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION, Administrateur.

2. Le commissaire aux comptes KATTO FINANCIAL SERVICES S.A. sera remplacé par Monsieur Albert Schumacker, comptable, demeurant à Luxembourg.

Décharge pleine et entière est donnée au commissaire sortant pour l'exercice de son mandat.

3. Le siège social est transféré du 11, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg au 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 1999.

PIPER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 528, fol. 85, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44537/567/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

SAVONNERIE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 53.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 528, fol. 86, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(44557/761/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

PLANTEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.623.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 septembre 1999

Il résulte que:

- La société MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l. ET CIE, S.e.c.s., Luxembourg terminera le mandat de la société FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, Société Civile, en tant que Commissaire de Surveillance.

Pour réquisition-inscription
PLANTEX HOLDING S.A.

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 528, fol. 86, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44538/518/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

PLANTEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 58.623.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 528, fol. 86, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

PLANTEX HOLDING S.A.

Signature

Un Administrateur

(44539/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

POLOWANIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.757.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 92, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour POLOWANIE S.A.

CREGELUX

CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

(44540/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

POLSKILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 60.307.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 92, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour POLSKILUX S.A.

CREGELUX

CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

(44551/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

SOGEDELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 6, rue de Kiem.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(44572/236/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

PRO-SUN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 30.563.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 82, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 1999.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.

Signature

(44546/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

PRITHVI HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 51.851.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 31 juillet 1998 et du rapport du Conseil d'Administration de la société PRITHVI HOLDINGS S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1997.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 1997:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.,

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.,

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 1997:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 1997:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateurs.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de EURAUDIT, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1998.

6) Du profit qui s'élève à USD 260.080,- un montant de USD 13.004,- est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

7) Décision de distribuer un dividende de USD 500.000,-.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRITHVI HOLDINGS S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur

Administrateur

Signatures

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 80, case 12. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44545/683/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

PRITHVI HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 51.851.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 17 août 1999 et du rapport du Conseil d'Administration de la société PRITHVI HOLDINGS S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1998.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 1998:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.,

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.,

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 1998:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 1998:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateurs.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de EURAUDIT, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1999.

6) Du profit qui s'élève à USD 259.645,- un montant de USD 12.982,- est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

7) Décision de distribuer un dividende de USD 250.000,-.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRITHVI HOLDINGS S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur

Signatures

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 80, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44544/683/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

POUCHERA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 44.617.

Auditor's report

We have audited the accompanying balance sheet of POUCHERA S.A. as for December 31, 1998, and the related statements of income for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the company's management. Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit.

We conducted our audit in accordance with auditing standards generally accepted in the Netherlands. Those standards require that we plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation. We believe that our audit provides a reasonable basis for our opinion.

In our opinion, the financial statements give a true and fair view of the financial position of the company as of December 31, 1998, and of the results of its operations and its cash flows for the year then ended.

Roosendaal, July 14, 1999.

EBBEN · SLAATS · DE JONGE

Accountants & Belastingadviseurs

Signature

J.C.M. COPPENS

Registeraccountant

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 80, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44542/683/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

POUCHERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 44.617.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 19 août 1999 et du rapport du Conseil d'Administration de la société POUCHERA S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1998.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 1998:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 1998:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 1998:

EBBEN SLAATS DE JONGE.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateurs.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de EBBEN SLAATS DE JONGE en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1999.

6) Du profit qui s'élève à NLG 868.417,23, un montant de NLG 43.420,86 est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

7) Il a été décidé de transformer le capital de NLG 15.000.000 en EUR 6.810.000 en utilisant le taux fixe de 2,20371 NLG/EUR et en augmentant le capital de EUR 3.296,76 par incorporation d'une partie du résultat reporté. La valeur nominale des 15.000 actions existantes est de 454 EUR.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUCHERA S.A.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur-Délégué
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 80, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44543/683/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

**PROVECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Au capital de 600.000 LUF.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 151, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 52.540.

RECTIFICATIF

A la page 20332 du Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 424 du 8 juin 1999, il convient de lire:
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1999, vol. 521, fol. 61, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

PROVECO, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 528, fol. 86, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44547/546/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

PRUMERICA WORLDWIDE INVESTORS PORTFOLIO.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 39.018.

Le bilan au 31 mars 1999 de PRUMERICA WORLDWIDE INVESTORS PORTFOLIO, enregistré à Luxembourg, vol. 528, fol. 93, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 1999.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.
Signature

(44548/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

PRUMERICA WORLDWIDE INVESTORS PORTFOLIO.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 39.018.

Faisant suite à l'assemblée générale du 10 septembre 1999, la composition du conseil d'administration de la société est la suivante:

Robert F. Gunia,
John A. Morrell,
Lord Michael Sandberg,
Rogerio C.S. Martins,
Stephen Pelletier,
John R. Strangfeld.

Réquision aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et d'inscription au registre de commerce.

Luxembourg, le 16 septembre 1999.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 93, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): W. Kerger.

(44549/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

P.V.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 51.001.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 1^{er} septembre 1999 et du rapport du Conseil d'Administration de la société P.V.M. S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 1997.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 1997:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., M. Patrick Frey.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 1997:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 1997:

FIDOREX S.A.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., et de M. Patrick Frey en tant qu'administrateurs.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de FIDOREX S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 1998.

6) Il a décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 100% du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1997.

7) La perte qui s'élève à FRF 214.404,- est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P.V.M. S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 80, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44550/683/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

RENTCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L1016 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 64.361.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 30 juillet 1999 de la société RENTCO S.A. il a été décidé:

1. Le commissaire aux comptes KATTO FINANCIAL SERVICES S.A. sera remplacé avec date effective au 30 juillet 1999 par Monsieur Albert Schumacker, comptable, demeurant à Luxembourg.

Décharge pleine et entière est donnée au commissaire sortant pour l'exercice de son mandat.

2. Le siège social est transféré avec date effective au 30 juillet 1999 du 11, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg au 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 1999.

RENTCO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 528, fol. 85, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44551/567/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

SERINHA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 49.442.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration du 15 septembre 1999

L'Assemblée accepte la démission de Madame Lesley Speak de ses fonctions d'administrateur à la date du 16 août 1999, et décide de pourvoir provisoirement à son remplacement en cooptant Madame Gaby Goedert, employée privée, demeurant à Ell, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 22 septembre 1999.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 1999, vol. 528, fol. 91, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44566/506/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

ALLOY 2000 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-sixth of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) GALIOTTE S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg with registered office in L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer, hereinafter represented by Mr Hervé Poncin, legal expert, residing in Beaufays (Belgium) by virtue of a proxy given under private seal, which will remain annexed hereto and registered with this deed.

2) Mr Ahti Vilppula, company director, residing in Ophain-Bois-Seigneur-Isaac (Belgium), hereinafter represented by Mr Hervé Poncin, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which will also remain annexed hereto and registered with this deed.

Such appearing persons, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a corporation which they form between themselves:

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme, under the name of ALLOY 2000 S.A.

The corporation is established for an undetermined period.

The registered office of the corporation is established in Luxembourg City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 2. The object of the company is to realise, in Luxembourg and abroad, to customers or to affiliated companies, import and export activities related to materials such as ferro alloys, alumina, chrome, ore, and any other materials, or raw materials; any trading activities in its widest sense.

The object of the corporation is also the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The corporation may lend and borrow with or without interest in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The corporation may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The corporation may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The subscribed capital is set at one million United States dollars (1,000,000.- USD) consisting of one thousand (1,000) shares of a par value of one thousand United States dollars (1,000.- USD) per share, entirely paid in.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed by law.

The corporation may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.

Art. 4. The shares of the corporation may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The corporation will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

Art. 5. Any regularly constituted meeting of shareholders of the corporation shall represent the entire body of shareholders of the corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the corporation.

Art. 6. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Tuesday of May at 9.00 a.m. and for the first time in the year two thousand.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. The corporation shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who need not be shareholders of the corporation.

The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected.

Art. 8. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the corporation's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the corporation and the representation of the corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 10. The company shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against any liabilities or damages, and any expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the company, or, at the request of the company, of any other company of which the company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 11. The corporation will be bound by the joint signature of two directors or the single signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Art. 12. The operations of the corporation shall be supervised by one or several statutory auditors. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

Art. 13. The accounting year of the corporation shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, 1999.

Art. 14. From the annual net profits of the corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the corporation as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 15. In the event of dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 16. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed a number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

1) GALIOTTE S.A., prenamed: nine hundred ninety-nine shares	999
2) Mr Ahti Vilppula, prenamed: one share	1
Total: thousand shares	1,000

Proof of such payments has been given to the undersigned notary, so that the amount of one million of United States dollars (1,000,000.- USD) is as of now available to the corporation.

Declaration - Evaluation

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

For the purpose of the tax authorities and of the registration, the capital is valued at LUF 38,650,000,- (thirty-eight million six hundred fifty thousand Luxembourg Francs) Luxembourg Francs.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately five hundred thousand Luxembourg francs.

General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1) The number of directors is fixed at three (3) and the number of the statutory auditors at one (1).

Are appointed as directors:

a) The company with limited liability L&T CONSULTING SPRL, with registered office at B-4052 Beaufays, 8, rue des Myrtilles, represented by Mr Hervé Poncin.

b) Mr Guy Jaep, company director, residing at Ahn (Luxembourg).

c) Mrs Tea Annina Uusmaa, corporations director, residing at Malaga (Spain).

2) Has been appointed statutory auditor:

The company DELOITTE & TOUCHE S.A., with registered office in L- 8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

3) The address of the Corporation is set at L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

4) The term of office of the directors shall be of three years and shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2002.

The term of office of the statutory auditor shall end at the first annual general meeting of shareholders to be held in the year 2000.

5. The Board of directors is allowed to delegate the daily management's powers in accordance to article 9 of the by-laws.

Meeting of the Board of Directors

The members of the Board of Directors, all present or represented and accepting their appointment have decided by unanimous vote in accordance with the powers conferred to them by the shareholders, to set up a trading branch of the company presently incorporated in the Canton of Ticino (Switzerland), charged of import and export activities related to materials such as ferro alloys, alumina, chrome, ore and any other materials or raw materials as well as any trading activities in its widest sense and decide to appoint as officer of this trading branch Mr Ahti Vilppula, company director, residing at B-1421 Ophain-Bois-Seigneur-Isaac, 15, avenue de Tendraie, with the powers to bind the branch by his sole signature.

The Board of directors authorises Mr Ahti Vilppula to do on behalf of the company ALLOY 2000 S.A., all the necessary for the registration of the Swiss trading branch.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française

Lan mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-six août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) GALIOTTE SA., société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer ici représentée par Monsieur Hervé Poncin, juriste, demeurant à Beaufays (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

2) Monsieur Ahti Vilppula, administrateur de sociétés, demeurant à Ophain-Bois-Seigneur-Isaac (Belgique), ici représenté par Monsieur Hervé Poncin prénommé en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de ALLOY 2000 S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet de réaliser, au Luxembourg et à l'étranger, pour compte de clients ou de sociétés affiliées, les activités d'import et d'export de matériaux tels que les alliages de fer, l'aluminium, le chrome, les minerais et tous autres matériaux ou matières premières, et toutes activités commerciales dans son sens le plus large.

La société peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million de dollars américains (1.000.000,- USD), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille dollars américains (1.000,- USD) chacune, entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé par la loi.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévus par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société.

Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier mardi du mois de mai à 9.00, et pour la première fois en l'an deux mille.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années.

Art. 8. Le conseil d'administration pourra choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoir et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société indemniserait tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs successoraux contre toutes responsabilités, dommages et dépenses raisonnablement encourus par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il pourra être partie en raison du fait d'être ou d'avoir été administrateur ou directeur de la société ou, à la demande de la société, d'une autre société de laquelle la société est actionnaire ou créancière et par laquelle il n'est pas en droit d'obtenir une indemnisation, à l'exception de toutes affaires pour lesquelles il sera finalement déclaré responsable pour négligence grave ou mauvaise gestion; dans le cas d'une transaction, l'indemnisation sera seulement accordée en rapport avec les affaires couvertes par la transaction et pour lesquelles la société a été avisée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un manquement à ses devoirs. Le prédit droit à l'indemnisation n'exclut pas tous autres droits dont il pourrait bénéficier.

Art. 11. La société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 12. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années.

Art. 13. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Art. 14. Sur le bénéfice net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la société tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, les dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Pour toutes les matières qui ne seront pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

1) GALIOTTE S.A., prénommée: neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2) Monsieur Ahti Vilppula, prénommé: une action	1
Total: mille actions	1.000

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de un million de dollars américains (1,000.000,- USD) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à la somme de LUF 33.650.000,- (trente-huit millions six cent cinquante mille francs luxembourgeois).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui de réviseurs d'entreprises à un (1).

1. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

a) La société de personnes à responsabilité limitée L&T CONSULTING SPRL, ayant son siège social à B-4052 Beaufays, 8, rue des Myrtilles, représentée par Monsieur Hervé Poncin, précité.

b) Monsieur Guy Jaep, administrateur de sociétés, demeurant à Ahn (Luxembourg)

c) Madame Tea Annina Uusmaa, administrateur de sociétés, demeurant à Malaga (Espagne).

2. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme DELOITTE & TOUCHE S.A., ayant son siège social à L-8009, 3, route d'Arlon

3. L'adresse de la société est fixée à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

4. La durée du mandat des administrateurs sera de trois années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2002. La durée du mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de la première assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2000.

5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Réunion du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés et acceptant la nomination, ont décidé à l'unanimité, en conformité avec les pouvoirs leur conférés par les actionnaires, d'établir une succursale de la société présentement constituée dans le canton de Tessin (Suisse), chargée notamment des activités d'import et d'export de matériaux tels que les alliages de fer, l'aluminium, le chrome, les minerais et tous autres matériaux ou matières premières, et toute activité commerciale dans son sens le plus large, et décident de nommer directeur de cette succursale Monsieur Ahti Vilppula, administrateur de sociétés, demeurant à B-1421 Ophain-Bois-Seigneur-Isaac, 15, avenue de Tendraie, avec pouvoir d'engager la succursale par sa signature individuelle.

Le conseil d'administration mandate le même Monsieur Ahti Vilppula afin qu'au nom et pour le compte de la société ALLOY 2000 S.A., il fasse tout le nécessaire en vue de l'enregistrement de la succursale suisse.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Poncin, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1999, vol. 119S, fol. 18, case 12. – Reçu 385.954 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1999.

J. Elvinger.

(44611/211/382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

BT LONGMONT (LUXEMBOURG) I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1139 Luxembourg, 90, rue des Sept Arpents.

—
STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the fifteenth day of September.

Before Us, Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public, residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LONGMONT HOLDINGS I LIMITED, a company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 81 Newgate Street, London EC1A 7AJ (England),

duly represented by Maître Rina Breininger, lawyer, residing in Dudelange, by virtue of a proxy under private seal, given in London, on September 6, 1999 in favour of Maître Albert Wildgen with full power of substitution and in Luxembourg on September 9, 1999.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby established between the subscriber and all those who may become members in the future, a corporation with limited liability (société à responsabilité limitée), under the name of BT LONGMONT (LUXEMBOURG) I, S.à r.l.

Art. 2. The corporation is established for an undetermined period.

Art. 3. The registered office of the corporation is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

Art. 4. The purpose of the corporation is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations in whichever form, in domestic and foreign companies and branches. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies in which it has a direct or indirect participation.

Furthermore, the corporation may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

The corporation may hold interests in partnerships.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licences as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the corporation may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the corporation may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

Title II Capital - Units

Art. 5. The subscribed capital is set at fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-), represented by hundred and fifty (150) corporate units with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

The units have been fully subscribed by LONGMONT HOLDINGS I LIMITED, having its registered office at 81 Newgate Street, London EC1A 7AJ (England).

All the units have been fully paid in by the subscriber so that the amount of fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-) is at the free disposal of the corporation, as was certified to the notary executing this deed.

Art. 6. Any regularly constituted meeting of members of the corporation shall represent the entire body of members of the corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the corporation.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the corporation by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication. The meetings of members will exclusively be held in Luxembourg, except in case of exceptional events.

Art. 7. Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The corporation will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the corporation in direct proportion to its relationship with the number of units in existence.

Art. 8. If the corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn up in writing.

Also contracts entered into between the sole member and the corporation represented by him are recorded on minutes or drawn up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 9. If the corporation has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the corporation's capital.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

Art. 10. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the corporation to an end.

Art. 11. For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the corporation.

Title III Administration

Art. 12. The corporation shall be managed by a board of managers composed of two managers at least who need not to be members of the corporation, one of them being obligatorily a manager with A-signature.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates. Their mandate may not exceed a period of six years and they shall hold office until their successors are appointed.

Art. 13. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers will be exclusively held in Luxembourg, except in case of extraordinary events to be justified in the notice of meeting. The board of managers shall meet as often as required by the company's interest, but at least two times a year.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least seven days in advance of the date set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

The board of managers can deliberate or act validly only if the managers having A-signature are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 15. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the corporation and the representation of the corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 16. The corporation will be bound as follows:

a) for transactions up to an amount of fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-), the corporation will be bound by the sole signature of a manager having A-signature or the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers;

b) for transactions exceeding the amount of fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-), the corporation will be bound by the joint signature of a manager having A-signature and a manager having B-signature or the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

Art. 17. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the corporation. As agents of the corporation, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 18. The accounting year of the corporation shall begin on the first of April of each year and shall terminate on the thirty-first of March, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of March of the year two thousand.

Art. 19. The annual accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the corporation.

Out of the annual net profits of the corporation, five per cent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation.

The general meeting of members, upon recommendation of the board of managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

1. Interim accounts are drafted on a quarter or semi-annual basis.
2. These accounts show a profit including profits carried forward.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the board of managers if there is enough cash. Otherwise, the decision has to be taken by an extraordinary general meeting of the members.

Title IV Winding-up - Liquidation

Art. 20. In the event of dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 21. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at forty-five thousand Luxembourg francs (LUF 45,000.-).

For the purpose of registration, the share capital is evaluated at six hundred five thousand and ninety-nine Luxembourg francs (LUF 605,099.-).

Resolution of the sole member

The prenamed sole member, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

- 1) The registered office of the corporation is at L-1139 Luxembourg, 90, rue des Sept Arpents.
- 2) The number of managers is fixed at four (4).
- 3) The following persons are appointed managers:
 - A) as managers having A-signature:
 - a) Albert Wildgen, lawyer, residing in Luxembourg,
 - b) Pierre Metzler, lawyer, residing in Luxembourg,
 - B) as managers having B-signature:
 - a) Katinka Van Mourik, employee, residing in Haarlem (NL),
 - b) Philipp Lijmbach, employee, residing in Teteringen (NL).
- 4) The term of office of the managers shall end at the annual general meeting of members to be held in two thousand and one (2001).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-Bonnevoie in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quinze septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LONGMONT HOLDINGS I LIMITED, une société constituée sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 81 Newgate Street, London EC1A 7AJ (Angleterre),

dûment représentée par Maître Rina Breininger, avocat, demeurant à Dudelange, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Londres, le 6 septembre 1999 en faveur de Maître Albert Wildgen, avec plein pouvoir de substitution et à Luxembourg, le 9 septembre 1999.

Cette procuration, signée ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant décrit, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

Titre 1^{er} Dénomination - Durée - Siège - Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par la présente entre le souscripteur et tous ceux qui pourront devenir associés à l'avenir, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée portant la dénomination de BT LONGMONT (LUXEMBOURG) I, S.à r.l.

Art. 2. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Il peut être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition l'administration, le développement et la cession de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés et succursales luxembourgeoises et étrangères. La société est autorisée à contracter des emprunts et accorder de quelque manière que ce soit des aides, prêts, avances et garanties à des sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte.

De plus, la société peut acquérir et céder toutes autres sortes de valeurs mobilières, soit par souscription, achat, échange, vente ou de toute autre manière.

La société peut détenir des parts dans des sociétés de personnes.

La société peut acquérir, développer et disposer de brevets et licences ainsi que des droits qui en découlent ou qui les complètent.

En outre, la société peut acquérir, administrer, développer et céder des propriétés immobilières sises à Luxembourg ou à l'étranger.

D'une manière générale, la société est autorisée à effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière ou immobilière, qui développeraient ou complèteraient l'objet social prédéfini.

Titre II Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à quinze mille Euros (EUR 15.000,-), représenté par cent cinquante (150) parts d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les parts sociales ont été intégralement souscrites par la société LONGMONT HOLDINGS I LIMITED, ayant son siège social au 81 Newgate Street, London EC1A 7AJ (Angleterre).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par le souscripteur, de sorte que la somme de quinze mille Euros (EUR 15.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire.

Art. 6. Toute assemblée générale des associés de la société régulièrement constituée représentera l'entière responsabilité des associés de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la société.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la simple majorité des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable. Les assemblées se tiendront exclusivement à Luxembourg, exception faite en cas d'événements exceptionnels.

Art. 7. Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La société reconnaît seulement une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part aussi longtemps qu'une personne n'a pas été désignée comme étant la seule propriétaire dans les relations avec la société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Si la société n'a qu'un associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cependant, cette dernière disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Si la société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne peuvent, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titres III Administration

Art. 12. La société est administrée par un conseil de gérance composé de deux membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être associés de la société, dont un au moins doit être un gérant avec la signature A.

Les membres du conseil de gérance seront nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats. Leurs mandats ne pourront pas dépasser une période de six années et ils continueront d'être en exercice jusqu'à ce que des successeurs aient été élus.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président. Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans la convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront exclusivement à Luxembourg, exception faite en cas d'événements extraordinaires à justifier dans la convocation. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, mais au moins deux fois par an.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins sept jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a des circonstances d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax de chaque gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans un programme préalablement adopté par le conseil de gérance.

Tout gérant peut agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre gérant comme son mandataire.

Des votes peuvent également être émis par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement uniquement à la condition que les gérants ayant la signature A soient présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront à prendre à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance, auront le même effet que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance.

Art. 14. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a assumé la présidence lors de cette réunion.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 15. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition au nom de la société dans son intérêt. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance est autorisé à conférer ses pouvoirs d'assurer la gestion journalière et les affaires de la société ainsi que la représentation de la société pour cette gestion et ces affaires, avec l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés, à tout gérant, ou gérants du conseil de gérance, ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être des gérants) délibérant sous les conditions et avec les pouvoirs tels que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'auront pas besoin d'être gérants, engager et révoquer tous officiers et employés, et fixer leurs rémunérations.

Art. 16. La société sera engagée comme suit:

a) pour les transactions jusqu'à un montant de quinze mille Euros (EUR 15.000,-), la société sera engagée par la signature individuelle d'un gérant ayant la signature A, ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne ou de toutes personnes à qui un pareil pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

b) pour les transactions au-delà d'un montant de quinze mille Euros (EUR 15.000,-), la société sera engagée par la signature collective d'un gérant ayant la signature A et d'un gérant ayant la signature B, ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne ou de toutes personnes à qui un pareil pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 17. Dans l'exécution de leur fonction, les gérants ne sont pas tenus personnellement responsables pour les obligations de la société. Simples mandataires de la société, ils ne sont responsables que de l'exécution de leurs fonctions.

Art. 18. L'année sociale de la société commence le premier avril de chaque année et se terminera le trente et un mars avec l'exception que la première année sociale commencera le jour de la constitution pour se terminer le trente et un mars, de l'an deux mille.

Art. 19. Les comptes annuels sont établis par le conseil de gérance à la fin de chaque année fiscale et seront mis à la disposition des associés au siège de la société.

Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la société.

Sur recommandation du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés déterminera l'affectation du profit annuel net.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en respectant les conditions suivantes:

1. Des états comptables sont établis trimestriellement ou semestriellement.

2. De ces états apparaît un bénéfice y inclus des bénéfices reportés.

3. La décision de distribuer des acomptes sur dividendes est prise par le conseil de gérance si les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants. Dans le cas contraire, la décision doit être prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Titre IV Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 21. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de quarante-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 45.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social souscrit est évalué à six cent cinq mille quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 605.099,-).

Résolution de l'associé unique

L'associé unique représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris immédiatement les résolutions suivantes:

- 1) Le siège de la société est fixé à L-1139 Luxembourg, 90, rue des Sept Arpents.
- 2) Le nombre des gérants est fixé à quatre (4).
- 3) Les personnes suivantes ont été nommées gérants:
 - A) comme gérants avec signature A:
 - a) Albert Wildgen, avocat, demeurant à Luxembourg,
 - b) Pierre Metzler, avocat, demeurant à Luxembourg.
 - B) comme gérants avec signature B:
 - a) Katinka Van Mourik, employée, demeurant à Haarlem (NL),
 - b) Philipp Lijmbach, employé, demeurant à Teteringen (NL).
- 4) Le mandat des gérants se terminera avec l'assemblée générale annuelle des associés qui se tiendra en deux mille un (2001).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Breiningen, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1999, vol. 119S, fol. 41, case 4. – Reçu 6.051 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 22 septembre 1999. T. Metzler.
(44613/222/387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

CABESTAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-six août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) STYREFIN A.G. société de droit du Liechtenstein, avec siège social à Vaduz (Liechtenstein), ici représentée par Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.
- 2) Maître Charles Duro, prénommé.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de CABESTAN S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois-cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (310.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévus par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jeudi du mois de juin à 15.00 heures, et pour la première fois en l'an deux mille. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoir et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

1) STYREFIN A.G., prénommée: trois cent neuf actions	309
2) Maître Charles Duro, prénommé: une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration- Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à la somme de LUF 1.250.536,- (un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-six francs luxembourgeois).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de soixante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg.
 - Maître Lydie Lorang, avocat, demeurant à Luxembourg.
 - Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

4. L'adresse de la société est fixée à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2005.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Duro, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 1999, vol. 119S, fol. 17, case 5. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 1999.

J. Elvinger.

(44615/211/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 1999.

WAICOR INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 40.767.

Suivant une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 30 juillet 1999 de la société WAICOR INVESTMENT CORPORATION S.A. il a été décidé ce qui suit:

1. Le commissaire aux comptes KATTO FINANCIAL SERVICES S.A. sera remplacé avec date effective au 30 juillet 1999 par Monsieur Albert Schumacker, comptable, demeurant à Luxembourg.

Décharge pleine et entière est donnée au commissaire sortant pour l'exercice de son mandat.

2. Le siège social est transféré avec date effective au 30 juillet 1999 du 11, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg au 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juillet 1999.

WAICOR INVESTMENT CORPORATION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 528, fol. 85, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44601/567/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

WILLINGBORO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 44.796.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 528, fol. 86, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 1999.

WILLINGBORO HOLDING S.A.

Signature

Un administrateur

(44602/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.

WILLINGBORO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 44.796.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 septembre 1999

Il en résulte que:

- La société MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l. et Cie, S.e.c.s., Luxembourg terminera le mandat de la société FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, Société Civile, en tant que Commissaire de Surveillance.

- L'assemblée renouvelle le mandat des administrateurs et du commissaire de surveillance pour six ans. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2005.

Pour réquisition - inscription

WILLINGBORO HOLDING S.A.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 528, fol. 86, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44603/518/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 1999.